

Annexe 3-2 : Les résultats détaillés des écoutes actives de chiroptères

	Protection Nationale N=protégé, Article 2 Arrêté du 23/04/2007	Annexe Directive Habitats FF	Vulnérabilité en France	j*	Points d'écoute secteurs immédiats									Points d'écoute sur secteurs de référence						
					p1	p2	p3	p4	p5	p6	Sous total contacts	Indice d'activité	%	p7	p8	p9	p10	Sous total contacts	Indice d'activité	%
Echantillons (2 x 3 périodes)					6	6	6	6	6	6				6	6	6	6			
Grand rhinolophe	N	II et IV	V	5																
Petit rhinolophe	N	II et IV	V	5																
Pipistrelle commune	N	IV	S	0,83	132	86	41	19	22	101	401	332,83	43%	688	229	141	78	1136	942,88	45%
Pipistrelle de Kühl	N	IV	S	0,83	7	1			9	9	26	21,58	3%	26	7	10	3	46	38,18	2%
Pipistrelle de Kühl / de Nathusius	N	IV	S	0,83	35	21	3	8	17	22	106	87,98	11%	146	42	37	14	239	198,37	10%
Pipistrelle de Nathusius	N	IV	S	0,83																
Noctule commune	N	IV	S	0,25																
Noctule indéterminée (sp)	N	IV	S	0,25																
Sérotine commune	N	IV	S	0,71		3					3	2,13	0%		8			8	5,68	<1%
Noctule de Leisler	N	IV	V	0,25																
Complexe "sérotine"/Grand murin	N	IV	S	1										3				3	3	<1%
Grand murin	N	II et IV	V	1,2																
Murin à moustaches / d'Alcathoe	N	IV	S	2,5		2					2	5	1%		4		9	13	32,5	2%
Murin de Daubenton	N	IV	S	1,7										99				99	168,3	8%
Murin indéterminé (sp)	N	IV (II)	S (V)	2	2	10				24	34	68	9%		37		28	65	130	6%

Barbastelle d'Europe	N	II et IV	V	1,7		26				13	39	66,3	9%	42	84		28	154	261,8	13%
Oreillard indéterminé (sp)	N	IV	S	0,71			2		1		2	1,42	<1%	54	30		15	99	70,29	3%
FM_Abrupte sp					10	25	5	2	2	3	47	94	12%	31	12	4	7	54	108	5%
FM Applanie_sp					42	33	11	5	8	20	119	98,77	13%	76	41	9	26	152	126,16	6%
QFC sp										2	2	0,5	<1%	3	3			6	1,5	<1%
Autres																				
TOTAL					226	207	62	34	58	194	781	778,51	100%	1168	497	201	208	2074	2086,7	100%
Diversité groupes acoustiques					3	6	3	2	3	5	7			6	7	5	6	9		
Durée d'écoute (min)					60	60	60	60	60	60	360			60	60	60	60	240		
nb contacts / h					226	207	62	34	58	194	781			1168	497	201	208	2074		
nb contacts / 20 min					75	69	21	11	19	65	260			389	166	67	69	691		

i : indice de détectabilité (/ intensité du signal + /distance de détectabilité cf. Barataud, 2012)*

La liste de tous les groupes acoustiques (même en absence de signaux détectés lors de l'inventaire) est indiquée en première colonne. Les statuts réglementaires sont rappelés dans les colonnes suivantes pour la ou les espèces concernées par chaque groupe acoustique.

Dans la colonne i est indiquée la valeur de l'indice de détectabilité qui permet d'affiner la valeur de l'activité en fonction du groupe acoustique, de la capacité du matériel à détecter ce groupe (au regard de l'intensité des cris émis et en fonction de la distance à laquelle ce cri peut être entendu) (cf. Barataud).*

Dans le premier pavé de couleur verte qui correspond aux relevés réalisés au sein du périmètre d'étude, chaque point d'écoute (p1 à p6) est détaillé. Le sous-total correspond à la somme des contacts détectés. La colonne « indice d'activité » correspond à la valeur du sous-total pondéré avec l'indice de détectabilité afin d'obtenir par produit (multiplication) une valeur de l'activité (colonne indice d'activité). En dernière colonne, la valeur d'activité est rapportée en proportion par rapport à l'activité totale.

Dans le pavé rouge, ces mêmes éléments (contacts par point d'écoute, cumul des contacts de tous les points, produit de la somme des contacts avec l'indice de détectabilité puis rapport de l'activité par rapport à l'activité globale) sont reproduits pour les points d'écoute extérieurs au périmètre.

